

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Masodine RTU

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: BE2023-0011-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0030840-0009

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Masodine RTU

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Evans Vanodine Europe
	Adresse	6-9 Trinity Street D02 EY47 Dublin 2 Irlande
Numéro de l'autorisation	BE2023-0011-00-00 1-5	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0030840-0009	
Date de l'autorisation	01/09/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	19/03/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Evans Vanodine International
Adresse du fabricant	Brierley Road, Walton Summit PR5 8AH Preston, Lancashire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Brierley Road, Walton Summit PR58AH Preston, Lancashire Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	ACF Minera S.A.
Adresse du fabricant	San Martin No. 499 Iquique Chili
Emplacement des sites de fabrication	Lagunas Mine - Pozo Almonte Chili

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	Sociedad Quimica y Minera (SQM) S.A.
Adresse du fabricant	Los Militares 4290, Piso 4 Las Condes Santiago Chili
Emplacement des sites de fabrication	Nueva Victoria Plant Pedro de Valdivia Plant Northern Chile Chili

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	Cosayach Nitratos S.A.
Adresse du fabricant	Hnos Amunategui 178 Santiago Chili
Emplacement des sites de fabrication	S.C.M. Cosayach Cala Cala - Pozo Almonte Chili

Substance active	1319 - Iode
Nom du fabricant	ISE Chemical Corporation
Adresse du fabricant	Kitaimaizumi 3695 - Oamishirasato City Chiba Japon
Emplacement des sites de fabrication	Shirasato Plant - - Japon

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Iode		Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,527
Alcohol Ethoxylate	C13-15 Alcohol Ethoxylate (11EO)	Substance non active	157627-86-6	500-337-8	4,492

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale/régionale.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Après la traite - pour professionnels et professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

DÉSINFECTION DESTINÉE À L'HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE : produits de désinfection des trayons des animaux laitiers (vaches, bufflonnes, brebis, chèvres) à utiliser après la traite.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: bactéries
Nom commun: bactéries
Stade de développement: N/A

Nom scientifique: levures
Nom commun: levures
Stade de développement: N/A

Domaine d'utilisation

Méthode(s) d'application

Intérieur

Utilisation en intérieur – Traite des animaux en lactation.

Méthode d'application: Trempage/moussage manuel
Description détaillée:

Application après la traite

Appliquer chaque jour après chaque traite (1 à 3 fois par jour). Pour l'application manuelle, s'assurer que la totalité du trayon est couverte et que l'animal se tient debout pendant 5 minutes.

1. Trempage/moussage manuel

a. Trempage

- vaches et bufflonnes : 10 ml par animal et par traitement

- brebis : 5 ml par animal et par traitement

- chèvres : 6 ml par animal et par traitement

b. Moussage

- vaches et bufflonnes : 5 ml par animal et par traitement

- brebis : 2,5 ml par animal et par traitement

- chèvres : 3 ml par animal et par traitement

Méthode d'application: Pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur électronique
Description détaillée:

Application après la traite

Appliquer chaque jour après chaque traite (1 à 3 fois par jour). Pour l'application manuelle, s'assurer que la totalité du trayon est couverte et que l'animal se tient debout pendant 5 minutes.

2. Pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur électronique :

- vaches et bufflonnes : 10 à 15 ml par animal et par traitement

- brebis : 5 à 7,5 ml par animal et par traitement

- chèvres : 7 à 10 ml par animal et par traitement

Méthode d'application: trempage automatisé
Description détaillée:

Application après la traite

Appliquer chaque jour après chaque traite (1 à 3 fois par jour). Trempage automatisé :

- vaches et bufflonnes : 10 ml par animal et par traitement

- brebis : 5 ml par animal et par traitement

- chèvres : 6 ml par animal et par traitement

Méthode d'application: Pulvérisation automatisée à l'aide d'un robot
Description détaillée:

Application après la traite

Appliquer chaque jour après chaque traite (1 à 3 fois par jour). Pulvérisation automatisée à l'aide d'un robot :

- vaches et bufflonnes : 10 à 15 ml par animal et par traitement

- brebis : 5 à 7,5 ml par animal et par traitement

- chèvres : 7 à 10 ml par animal et par traitement

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: voir ci-dessus
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:
voir ci-dessus

Taux d'application: voir ci-dessus
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:
voir ci-dessus

Taux d'application: voir ci-dessus
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:
voir ci-dessus

Taux d'application: voir ci-dessus
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:
voir ci-dessus

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille/Lot (HDPE) 5 – 25 l
Bidon (HDPE) 200 l
IBC (HDPE) 1000 L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit doit être porté à une température supérieure à 20 ° C avant utilisation.
Il est recommandé d'utiliser une pompe doseuse pour remplir le matériel d'application avec le produit.

Afin de garantir un temps de contact suffisant, veiller à ce que le produit ne soit pas retiré après l'application (par exemple, respecter un délai d'au moins 5 minutes pour les vaches). Utiliser non dilué.

S'assurer que la mamelle et les trayons sont propres et secs avant d'utiliser le produit.

1. Trempage/moussage manuel

Remplir le gobelet trayeur aux $\frac{2}{3}$ avec le produit. Tremper les trayons de chaque vache immédiatement après la traite, en veillant à bien les immerger sur toute leur longueur. Compléter avec une solution fraîche si nécessaire.

Vider et rincer les gobelets à l'eau après la traite.

2. Pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur électronique

Immédiatement après la traite, pulvériser le produit sur les trayons de chaque vache. S'assurer que la pulvérisation couvre l'ensemble de la surface de tous les trayons.

3. Trempage automatisé

Les trayons sont recouverts de produit lorsque le gobelet trayeur est retiré par le système de retrait automatique en grappe (ACR). Tout le processus est automatisé.

4. Pulvérisation automatisée à l'aide d'un robot

Les trayons sont nettoyés par le robot avec des brosses automatiques. Après la traite automatique, le produit est pulvérisé automatiquement sur les trayons à partir d'un bras en grappe. Le rinçage du pulvérisateur est automatique.

5.2. Mesures de gestion des risques

Tenir hors de portée des enfants.

Si une désinfection avant et après la traite est nécessaire, l'utilisation d'un autre produit ne contenant pas d'iode doit être envisagée pour la désinfection avant la traite. Pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur électronique :

Porter des gants de protection chimique pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants étant spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit). Porter des chaussures de protection adaptées (EN 13832) pour appliquer ce produit.

Une tenue de protection (au moins de type 6, EN 13034) doit être portée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Les effets directs ou indirects probables peuvent inclure :

- . Irritation oculaire.
- . Malaise général en cas d'ingestion.

Gestes de premiers secours

- . **Inhalation** : voie d'exposition peu probable, car le produit ne contient pas de substances volatiles. Si la pulvérisation/brume a été inhalée, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos dans une position lui permettant de respirer confortablement.
- . **Ingestion** : ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau en abondance. Consulter un médecin si le malaise persiste.
- . **Contact avec la peau** : laver à grande eau.
- . **Contact avec les yeux** : rincer immédiatement à grande eau. Consulter rapidement un médecin si des symptômes surviennent après le lavage.

NE JAMAIS LAISSER UNE PERSONNE ATTEINTE SANS SURVEILLANCE

Conseils pour le personnel médical et de santé :

- . Apporter un traitement symptomatique et de soutien.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ UN CONSEIL MÉDICAL, GARDEZ L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE À PORTÉE DE MAIN ET APPELEZ VOTRE CENTRE ANTI-POISON LE PLUS PROCHE [070 245 245].

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé, l'emballage et tout matériau contaminé conformément aux réglementations nationales/régionales en vigueur. Le produit usagé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déposé sur le fumier, en fonction des réglementations nationales/régionales. Éviter de rejeter le produit dans une station d'épuration individuelle.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation de 24 mois.

Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé et le protéger des températures extrêmes. Protéger du rayonnement solaire direct.

Protéger du gel. Si le contenu gèle, veiller à le décongeler et à le mélanger soigneusement avant utilisation. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker à une température inférieure à 25 ° C.

6. Autres informations